

**Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

**I - Domaine communal - Locations**

- Convention passée le 14 septembre 1998 avec l'Association Arc en Ciel pour l'utilisation de l'école primaire Jean Zay du 26 septembre 1998 au 30 juin 1999 samedi et dimanche de 14 h à 19 h, lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 h à 21 h pour des animations de quartier.

- Convention passée le 21 septembre 1998 avec le Centre Communal d'Action Sociale (Centre Social de la Grette) pour l'utilisation de l'école primaire de la Grette du 28 septembre 1998 au 30 juin 1999 le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 18 h 30 à 20 h 30 pour des cours de yoga et de gymnastique.

- Convention passée le 7 octobre 1998 avec le Centre Communal d'Action Sociale (antenne de Fontaine-Ecu) pour l'utilisation de l'école maternelle Kennedy du 9 septembre 1998 au 30 juin 1999 le mercredi de 14 h à 17 h 30 pour un accueil parents-enfants.

- Convention passée le 28 septembre 1998 avec l'Association ASMB pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 4 septembre 1998 au 30 juin 1999 le vendredi de 18 h à 20 h pour des entraînements de tennis de table.

- Convention passée le 28 septembre 1998 avec l'Association HATHA SERENITE pour l'utilisation de l'école maternelle Picardie du 3 septembre 1998 au 30 juin 1999 le jeudi de 19 h 30 à 21 h pour des cours de yoga.

- Conventions passées les 9 et 15 octobre 1998 avec l'Association Atelier Musical Saint-Ferjeux, Rosemont, Butte pour l'utilisation de l'école primaire Rosemont du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999 le lundi de 17 h à 19 h 30, le mardi de 18 h 30 à 19 h, le mercredi de 8 h 45 à 12 h 15, le jeudi de 17 h à 19 h et de l'école primaire Saint-Ferjeux du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 31 décembre 1998 le lundi de 16 h 30 à 20 h 30 et le jeudi de 17 h à 19 h, pour des cours de musique.

- Convention passée le 19 octobre 1998 avec l'Association Secours Populaire pour l'utilisation de l'école maternelle des Vareilles Dessus du 20 octobre 1998 au 30 novembre 1998 pour du stockage de livres.

- Convention passée avec l'Association EUPHORIA pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour répétitions de musique rock du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'ADAPEI pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour activité théâtre du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association AIDEC pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour pratique de la percussion du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association KHAMSA PERCUSSION pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour pratique de la percussion du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association ART MONIE pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour répétitions de musique du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association MANIFIESTA pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne, pour répétitions de musique du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec le Club du 3<sup>ème</sup> Age de Montrapon pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal salle de l'Épitaphe pour accueil de jeunes du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association RIVE NORD JEUNESSE pour l'utilisation, à titre gracieux, d'un local municipal salle de l'Épitaphe pour accueil de jeunes du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.

- Convention passée avec l'Association des Familles Franco-Persanes «GALESTAN» pour l'utilisation d'un local municipal salle Atelier à la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999 pour des cours de persan.

- Convention passée avec l'Association de Formation Professionnelle des Adultes pour l'utilisation d'un local municipal salle de sport de la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999 pour activités sportives.

## II - Comptabilité

- Institution d'une régie de recettes au Centre de Service aux associations «Les Fougères - Maison des Associations».

- Modification de la régie d'avances du Centre 1901 Conseil de la Maison de Quartier Ile de France, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions imposées par le regroupement en un seul lieu des centres 1901 Conseil Graphique, situés respectivement 10, avenue de l'Île de France et 27, rue de la République.

### ***- Signature d'une convention avec Financière Collectivités Locales pour une mission d'assistance en gestion de dette***

Face à la diversité et à la complexité des produits financiers proposés aux collectivités ainsi qu'aux techniques de financement devenant de plus en plus sophistiquées, la Ville de Besançon ressent le besoin d'une assistance pour sa gestion de dette.

Depuis octobre 1996, elle fait appel à un intervenant extérieur : Financière Collectivités Locales indépendant de toute institution financière. La convention signée entre la Ville et cet organisme, prolongée par avenant, expire au 31/12/1998.

Une consultation a donc été lancée auprès de cinq cabinets. Après analyse des propositions, la Commission d'appel d'offres a retenu Financière Collectivités Locales et une nouvelle convention a été signée pour une mission d'assistance s'exerçant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999 et s'élevant à 50 000 F HT, soit 60 300 F TTC.

**- Signature d'un avenant au contrat de «Prêt Projets Urbains» destiné à financer des investissements 1997**

Un avenant a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour allonger la durée de ce prêt d'un montant de 28 814 262 F de 14 à 20 ans. Les autres conditions de ce prêt restent identiques. L'effet de cet allongement se traduit par une baisse de l'annuité de près de 600 000 F sur la durée 1999 à 2012 et par un surcoût d'annuité d'environ 2 312 000 F de 2013 à 2018. Le coût actualisé est nul pour la collectivité.

**- Signature de divers contrats de prêt de refinancement**

Par délibération du 21 septembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rembourser par anticipation :

- divers contrats au taux fixe supérieur ou égal à 7 % qui autorisaient des sorties moyennant le paiement d'indemnités forfaitaires (contrats n° 86024 - 86025 - 93018 - 93019 et contrats n° 93020 - 93021 - 93022 - 95014)

- divers contrats à taux flottant dont la rentabilité pouvait être améliorée par une diminution des marges bancaires sur index et par l'introduction de possibilités d'arbitrage (contrats n° 93015 - 93007 - 94018)

Les remboursements anticipés ont eu lieu aux dates d'échéance des prêts selon les modalités indiquées dans la délibération du 21 septembre 1998.

**\* contrats n° 86024 - 86025 - 93018 - 93019**

Un appel d'offres a été lancé pour un refinancement de ces prêts à taux fixe. Après examen des propositions, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition du Crédit Agricole de Franche-Comté selon les conditions ci-dessous :

Budgets	Montant	Durée	Taux fixe	Echéances	Mobilisation des fonds
Principal	11 900 000 F	4 ans	3,67 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998
Eaux	46 500 F	4 ans	3,67 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998
Assainissement	827 500 F	4 ans	3,67 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998

Ces refinancements permettent de réaliser sur chacun des budgets concernés les gains suivants :

Budgets	Gains budgétaires	Gains actualisés
Principal	701 183 F	620 251 F
Eaux	2 108 F	2 639 F
Assainissement	49 693 F	42 822 F
	<b>752 984 F</b>	<b>665 712 F</b>

**\* contrats n° 93020 - 93021 - 93022 - 95014**

Un appel d'offres a été lancé pour un refinancement de ces prêts à taux fixe. Après examen des propositions, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté selon les conditions ci-dessous :

Budgets	Montant	Durée	Taux fixe	Echéances	Mobilisation des fonds
Principal	6 954 000 F	10 ans	4,19 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998
Eaux	4 125 000 F	10 ans	4,19 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998
Assainissement	771 000 F	10 ans	4,19 % annuel	constantes annuelles	30/10/1998

Ces refinancements permettent de réaliser sur chacun des budgets concernés les gains suivants :

Budgets	Gains budgétaires	Gains actualisés
Principal	1 981 283 F	1 061 389 F
Eaux	581 921 F	437 087 F
Assainissement	108 777 F	81 699 F
	<b>2 671 981 F</b>	<b>1 580 175 F</b>

**\* contrats n° 93015 - 93007 - 94018**

Un appel d'offres a été lancé pour un refinancement de ces prêts en multi-index. Deux propositions quasiment identiques, tant sur le niveau des marges que sur le panel d'index proposés ont été retenues par la Commission d'appel d'offres. Il s'agit de celles du Crédit Local de France et de Natexis Banque.

Deux contrats ont donc été signés selon les conditions ci-après :

*1<sup>er</sup> prêt - Crédit Local de France*

Budget	Montant	Durée	Taux multi-index	Echéances	Mobilisation des fonds
Principal	16 585 000 F	9 ans	- Pibor 1, 3, 6, 12 mois + 0,11 % - TAG 1, 3, 6 mois + 0,17 % - TAM + 0,17 % - Possibilité de passage à taux fixe	Amortissement progressif du capital	14/12/1998

*2<sup>ème</sup> prêt - Natexis Banque*

Budget	Montant	Durée	Taux multi-index	Echéances	Mobilisation des fonds
Principal	16 000 000 F	9 ans	- Pibor 3, 6, 12 mois + 0,13 % - Tibor 1 mois, TAG, TMP, TAM, T4M + 0,15 % - Possibilité de passage à taux fixe	Amortissement progressif du capital	14/12/1998

Sur une hypothèse de refinancement en Pibor, l'abaissement du coût des marges sur cet index permettrait à la Ville de faire une économie de 173 924 F.

**- Signature d'un contrat d'emprunt globalisé 1998 pour la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères**

Ce prêt est destiné à financer divers travaux de mise aux normes de l'usine d'incinération.

Un appel d'offres a été lancé pour un financement en multi-index avec une possibilité de procéder à des tirages successifs sur 2 ans. Après examen des propositions, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition du Crédit Local de France selon les conditions ci-dessous :

Montant	Taux multi-index	Durée	Echéances	Mobilisation des fonds
10 000 000 F	- <b>Phase de tirage</b> → T4M + 0,10 %  - <b>Phase de consolidation</b> →  Pibor 3, 6, 12 mois + 0,13 % TAG 1, 3, 6 mois + 0,20 % TAM + 0,20 %  Possibilité de passage à taux fixe	2 ans  15 ans	Amortissement progressif du capital	par tirages successifs

**II - Actions en justice**

- Affaire HARLAY et autres c/ Ville de Besançon - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée par M. HARLAY et autres tendant à l'annulation d'un permis de construire délivré aux Constructions DE GIORGI, 8, avenue du Commandant Marceau.

- Affaire DREYFUS-SCHMIDT c/Ville de Besançon - Défense des intérêts de la Ville suite aux deux requêtes déposées par M. DREYFUS-SCHMIDT tendant au sursis à exécution et à l'annulation d'un permis de construire délivré à M. FADER, 12 rue des Jardins.

**IV - Frais d'acte et de contentieux**

- Versement d'une somme de 34 848,80 F à la SCP DUFAY-GRIMBERT-SUISSA à titre d'honoraires pour le troisième trimestre 1998 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 6 825,96 F à M. Claude POUNOT, Expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement d'une somme de 283,25 F à l'Etude de Me CARTIER, Huissier de Justice, pour rectificatif d'un acte relatif au Parc Arènes.

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998*